

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

Le **17 Septembre deux mil quinze**, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre PRODHOMME, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS

Mrs Pierre PRODHOMME, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, Gérard JOURDAN, Ludovic JALLOIN, David CHIDENNE Mmes Valérie BARON, Stéphanie BOBET, Corinne GILLETTE et Ramatoulaye ROGER.

MEMBRE ABSENT

Mr Thomas GIDEL.

Mr David LÉBOUVIER, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015

Le compte rendu est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

2- LETTRE DE DEMISSION DE MME MASSON CATHERINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Catherine MASSON, membre du conseil municipal, l'a informé par courrier de sa démission de son mandat de conseillère municipale et, par conséquent, de son mandat de conseillère communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Madame Corinne GILLETTE, conseillère municipale comme remplaçante au sein du Conseil communautaire.

3- LOCATION GERANCE DU FOND DE COMMERCE ENTRE LA COMMUNE ET MME LANET SANDY

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de rédiger un acte concernant la location gérance du fonds de commerce situé au 10, rue de l'église à ST JEAN SUR COUESNON, qui doit intervenir entre la Commune, propriétaire du fonds et Mme LANET Sandy, locataire. A la demande de Mme LANET, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter au contrat les conditions suivantes :

- Au cas où Madame LANET se porterait acquéreur du fonds de commerce, ce dernier serait vendu au prix auquel la commune l'a acheté en y ajoutant tous les frais qui ont été supportés par la Commune pour la remise en état du local.

- En cas de vente du fonds à un tiers à la fin de la gérance, la commune reversera à Madame LANET trente pourcent de l'éventuelle plus-value qui sera réalisée.

- Concernant l'achat du stock dénommé «*tabletterie*» la Commune s'engage à accompagner Mme LANET en cas de difficulté à la revente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les conditions et autorise le Maire à signer le contrat de location gérance du fonds de commerce, tel qu'il est présenté.

4 -COM'ONZE / DESIGNATION D'UN REFERENT SENIORS

Dans le cadre de la mise en place d'un groupe de travail au titre des actions communautaires auprès des séniors, Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner un référent séniors pour la commune. L'élu référent communal aura pour missions : - de favoriser la transmission d'information entre la communauté et la commune concernant les actions communautaires à destination des séniors, - de participer aux réunions du groupe de travail et d'être le référent communal dans le cadre du réseau des visiteurs bénévoles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

Mr PIERRE PRODHOMME comme référent titulaire,
Mme VALERIE BARON comme référente suppléante,
Mr DAVID LEBOUVIER comme référent suppléant.

5-EXAMEN DE DEVIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de l'entreprise GALLE de Saint-Jean-Sur-Couesnon d'un montant de 21 313.90 € H.T. correspondant aux travaux de voirie pour l'année 2015.

6-EXAMEN DE DEVIS / ADAP

Dans le cadre de l'ADAP (Accessibilité handicapés), Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de L'APAVE du Rheu d'un montant de 3 500 € H.T. pour établir le diagnostic réglementaire handicapés pour les établissements recevant du public (9 bâtiments communaux + fonds de commerce bar tabac).

7-EXAMEN DE DEVIS / FORCES & APPUIS

Dans le cadre du projet de construction de l'ALSH, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de FORCES APPUIS de Rennes d'un montant de 140 € H.T. pour obtenir la note technique relative aux règles parasismiques (note nécessaire pour le permis de construire).

8-ACCEPTATION PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission du Conseil Général a attribué à la commune une somme de 3 931 € pour la modification du giratoire RD 812, rue des prés (rectificatif). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la somme de 3 931 € et s'engager à faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

9-INDEMNITES VERSEES AU PERSONNEL COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconduit les indemnités versées au personnel communal au titre de l'année 2015 et ce au même montant que l'année précédente.

10-SUPPRESSION DE LA REGIE DU CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une régie de recette a été mise en place pour l'encaissement des droits perçus pour le centre de loisirs. Aucune écriture dans les comptes n'a été faite depuis 2013. Il convient donc de supprimer cette régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la suppression de la régie du centre de loisirs.

11-DEMANDE DE SUBVENTION - BADMINTON / MARGAUX JOVELIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Margaux JOVELIN une subvention de 100 € afin d'aider au financement de son projet lié au badminton (participante aux championnats de France sénior).

12-Demande de Mr MALMOUCHE CLAUDE

Monsieur MALMOUCHE souhaite poser des buses le long du CR 109 derrière sa maison et sollicite une aide financière de la Commune. Cette demande va être étudiée et vue sur place.

13-Déclaration d'aliéner au 2,rue des écoles

Le notaire demande si la Commune envisage d'exercer son droit de préemption urbain. La Commune renonce à son droit de préemption.

14-Inauguration du 26 septembre 2015

L'inauguration pour les travaux d'aménagement du bourg et la station d'épuration est fixée au samedi 26 septembre à 10 h00.

15-Abribus

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'abribus a été endommagé. Le Conseil décide de le remettre en état par le personnel communal et demande le remboursement des frais près de M RYDREK Cassandra.

16-Maisons fleuries

Madame BARON donne le résultat du concours des maisons fleuries. La remise des prix aura lieu le 23 Octobre à 19 h 30.

17-Réforme Territoriale : LOI NOTRe

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'émettre un vœu concernant la Réforme territoriale.

Dans un échange non formel, il s'est dégagé une volonté d'aller vers Fougères Agglo.